



FAIRE DE L'ENTREPRISE UN BIEN COMMUN

Compte rendu des Rencontres de la croissance à l'Assemblée Nationale Le 16 Septembre 2015

A l'invitation de **Laurent Grandguillaume**, député de Côte d'Or et **Virginie Duby-Muller**, Députée de Haute-Savoie, trente dirigeants d'Entreprise et Progrès ont échangé avec dix députés dans le cadre d'un petit-déjeuner à la questure de l'Assemblée nationale le 16 septembre.

Denis Terrien, Président d'Entreprise et Progrès a introduit ces « *rencontre de la croissance* » : « *Les chefs d'entreprises créent des emplois. Les députés créent les conditions de l'emploi* ».

Jean-François Puget, membre du comité de direction de CVS Avocats a évoqué avec nous quelques moyens pour défendre la profession d'avocat en France face au rouleau compresseur anglo-saxon.

« Mon cabinet évolue sur un marché concurrentiel. Les anglo-saxons dominent le marché. Les experts-comptables drainent le marché avec beaucoup de moyens, les sites internet commencent à investir le marché du droit et enfin les clients sont pressurés avec de moins en moins de capacités à payer des honoraires... Face à cela, il y a deux manières d'agir sur le marché. Soit par la « demande » de monopoles - c'est ce qu'on fait un certain nombre de professions juridiques – soit par une attitude de mouvement et c'est clairement la philosophie du cabinet CVS Avocats. Mais pour cela, il nous faut des moyens. Donc selon, le 1^{er} sujet c'est d'arriver à fusionner la profession de notaire et de conseillers en propriété industrielle. En cela la loi Macron va tout à fait dans le bon sens mais entre une loi, une ordonnance, des décrets d'application, des règles déontologiques, la peur est que le projet de loi n'aboutisse pas en pratique. ..Enfin, il faut protéger, sanctuariser, le « contrat de collaboration », qui permet une grande souplesse dans l'embauche d'avocats et de collaborateurs dans un cabinet ».

Sophie Errante, Député de Loire-Atlantique, lui répond :

« Les élus de la république ont l'habitude - en tout cas au niveau local - de travailler avec les professions juridiques... Le gouvernement a conscience de cette problématique car quand les lois sont votées, le gouvernement essaye d'agir au maximum quant aux décrets d'application et aux ordonnances. Le problème - sur le long terme - reste la stabilité des décisions. Les lois ne doivent pas être modifiées perpétuellement.

La Députée **Virginie Duby-Muller** rebondit ensuite sur l'idée du contrat de collaboration :

« En France explique-t-elle n'existe que le CDD ou le CDI. L'opposition proposait pourtant un nouveau contrat évolutif ou les droits sont sécurisés au fur et à mesure de l'ancienneté. Mattéo Renzi en Italie est d'ailleurs en train de l'appliquer ».

Sur un autre sujet, **Virginie Duby-Muller** :

« Il est incroyable qu'il y ait 5 millions de chômeurs en France et que pour autant, certains postes ne soient pas pourvus. A ce titre, elle estime nécessaire de revoir les indemnités chômage pour inciter les gens à se réinsérer sur le marché du travail.

Laurent Grandguillaume intervient ensuite en tant que Président du Conseil de Simplification :

« En amont, nous ne mesurons pas suffisamment les impacts des règlements, des circulaires, des textes de loi... Par exemple, la circulaire du 22 juin 2015 sur les jeunes entreprises impose à ses entreprises nouvellement créées de calculer si leurs salariés consacrent plus de 50% de leur temps à la Recherche & Développement pour pouvoir bénéficier des dispositifs fiscaux. C'est impossible à vérifier et à calculer. Ainsi donc, il faut généraliser l'évaluation de l'impact si on veut des textes efficaces. Au niveau européen, les tests PME commencent à se généraliser mais en France, ce n'est pas encore le cas.

Laurent Grandguillaume : « si le législateur n'aboutit pas à une flexibilité beaucoup plus grande dans le travail et en même temps à une sécurité collective des travailleurs, les difficultés s'amoncèleront. *« Si nous n'arrivons pas à dépasser les clivages idéologiques, on restera figés dans l'ère de la glaciation... Il est nécessaire de transformer le marché du travail ».*

Bruno Rouyer du cabinet Secafi intervient ensuite sur la question du bien-être au travail.

« Celui ci est lié à la marche de l'entreprise et au sens que peuvent donner les gens à leur travail. Si nous n'agissons que sur le terrain du droit, rien ne changera. Il faut chercher la qualité. Aujourd'hui, le dialogue social en entreprise est parfois désastreux. L'expérience prouve que quand le dialogue social est de qualité, des accords aboutissent car salariés et dirigeants se mettent d'accord sur la nécessité ; chacun identifie le sens. Donc si les dirigeants et les experts n'arrivent pas à donner du sens, la forme juridique aura beau changée, cela n'influera en rien.

Christophe Nowak en charge de la révolution digitale chez Accor vient ensuite nous parler de la situation des chaînes hôtelières et des indépendants face au phénomène d'« *Uberisation* » du secteur hôtelier.

« Au niveau mondial, Accor a actuellement une croissance de 4% du fait de l'émergence des classes moyennes. Pour autant, Accor fait face à des défis majeurs. Le problème pour Accor, ce sont les plateformes ; « *Booking* », « *Airbnb* »... Les 3 vagues de cette révolution. La 1^{ère} vague fut la mise en ligne de toutes les offres. La 2^{ème} vague, ce sont les agences en ligne qui sont devenues totalement incontournables puisqu'elles ont référencé la quasi totalité des hébergements dans le monde en menaçant par cela le métier de la distribution, c'est-à-dire 15 à 20% du chiffre d'affaires d'une chaîne d'hôtellerie. Christophe Nowak explique alors que ces vagues ne touchent pas que les chaînes hôtelières mais également les indépendants, les petits hôtels. En effet, ces derniers n'ont plus le choix, ils doivent être référencés sur « *booking* » en payant des commissions qui, il y a quelques années, étaient à 300 euros par an alors qu'aujourd'hui, ces commissions sont à 3 000 euros. Cette économie est une économie de rente. Ces plateformes en ligne valorisées plus d'1 milliard de dollars ont ainsi imposé à tous les hôtels de ne pas pouvoir afficher sur leur propre site des tarifs inférieurs aux tarifs figurant sur le site de ces plateformes.

Il s'agit donc de la 3^{ème} vague. L'exemple type est Airbnb. Cette vague permet à un appartement d'avoir une visibilité mondiale. Cela pose la question de l'équivalence des droits entre des professionnels qui payent des taxes, des charges, qui collecte la taxe de séjour et Airbnb qui au départ ne faisait rien de tout cela.

Car ce phénomène est incontournable, ces plateformes doivent courir plus vite. Elles doivent être capables de lancer des projets, de favoriser la prise de risque.

Laurent Grandguillaume, répond : « le service T.U.K d'Amazon - agence d'intérim en ligne - permet à chacun de réaliser des prestations à la demande en dehors de tout cadre juridique ».

Eric Alauzet, Député du Doubs, explique : « le « *politique* » ne sait pas trop comment réguler cette économie collaborative. Politiquement, les réponses sont absentes aujourd'hui ».

Denis Terrien propose de créer des groupes de travail parlementaires / dirigeants sur ces sujets.

Pour **Laurent Grandguillaume**, « cette économie collaborative n'est en encore qu'à ses balbutiements. Le prochain choc que la France va subir - puisque l'on ne s'y prépare pas - va toucher les experts comptables, les avocats, les médecins, les professions libérales, les journalistes. Les algorithmes modifient profondément les choses. Aux Etats-Unis, des algorithmes permettent de rédiger des articles basés sur les résultats sportifs. Tout est automatisé, un simple « *comité de relecture* » est mis en place. Pour l'instant, cette révolution ne touche que les métiers « *d'exécution* » mais sous peu, cela touchera aussi les métiers « *intellectuels* ».

Carl Azoury, Directeur général de Zenika, SSII de 180 salariés, invite ensuite le législateur à favoriser la croissance des PME en « les aidant à prendre des risques ».

Fabrice Grandclerc, DG de l'Immobilière du Moulin Vert, société construisant et gérant des logements sociaux, évoque ensuite les problématiques liées à son domaine d'activité notamment dans la relation entre les sociétés de ce domaine et l'Etat.

« L'Etat doit davantage collaborer avec des sociétés HLM. Le système des « *offices HLM* » est figé notamment quant à la rénovation et à la réhabilitation des logements. La tentation est grande de vivre de manière assez nantie - non dans une situation de quasi-monopole - mais dans une situation très protégée. Or cela nuit à la qualité du service. L'Etat doit établir une relation de confiance et aussi d'exigence vis-à-vis des sociétés HLM. *Je n'ose pas vous décrire de quelle façon nous sommes évalué par l'Etat* ». J'appelle à une plus grande contractualisation entre l'Etat et les sociétés de HLM. Le système est trop rigide. J'invite à une plus grande liberté dans la production de logements, notamment via des facilités à conclure des ventes des logements. Aujourd'hui, il faut passer par diverses personnes, le maire, le préfet ce qui rend certaines ventes impossibles ».

Pour conclure, la députée **Sophie Errante** invite Entreprise et Progrès - lors de la prochaine rencontre de la croissance – à réfléchir sur des moyens d'évaluer la RSE d'une entreprise.